

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4611
4 janvier 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE EN DATE DU 3 JANVIER 1961 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DE CUBA

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence de nouveaux faits alarmants relatifs à la situation signalée dans ma note du 31 décembre par laquelle je vous demandais de bien vouloir convoquer le Conseil de sécurité.

Cette nuit, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, après avoir suspendu ses relations diplomatiques avec Cuba, a demandé au Gouvernement révolutionnaire de rappeler tout le personnel diplomatique et consulaire cubain, faisant savoir en même temps que la majeure partie de son propre personnel diplomatique à Cuba quittera la République dans les 48 heures et le reste le plus rapidement possible.

Le Gouvernement cubain a pris hier soir la décision de demander au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de ramener le personnel de son ambassade de La Havane à 11 personnes, c'est-à-dire au même nombre que celui des fonctionnaires de l'Ambassade de Cuba à Washington, lui donnant un délai de 48 heures pour évacuer du territoire cubain ses fonctionnaires en surnombre.

Le motif déterminant de cette décision est que, selon les preuves que possède le Gouvernement cubain, la majeure partie de ce personnel est impliquée dans des activités délictueuses d'espionnage, de subversion et de terrorisme.

En même temps, des agences de presse ont diffusé cette nuit une information selon laquelle deux destroyers de la marine de guerre des Etats-Unis ont été placés en état d'alerte à la base de Key West pour se rendre à La Havane avec la mission présumée d'aller prendre les fonctionnaires de l'ambassade des Etats-Unis dans la capitale cubaine.

En exécution des instructions du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence de notre préoccupation profonde devant ces faits, qui se rattachent à la situation exposée dans la note susmentionnée et qui, selon des informations dignes de foi, aboutiront à une agression militaire directe contre le Gouvernement et le peuple cubains dans un délai de quelques heures, menaçant gravement la sécurité et la paix internationales.

61-00247

/...

Je répète à Votre Excellence que, usant de leur droit de légitime défense, le Gouvernement et le peuple cubains s'appêtent à repousser les envahisseurs et nous demandons au Conseil de sécurité, conformément aux obligations et aux responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies, de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour empêcher cet acte de piraterie internationale contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation.

Veillez agréer, etc.

Le Ministre des relations extérieures
de Cuba

Signé : Raúl ROA